



**Compte rendu**  
**Conseil Communautaire**  
**Mardi 11 mars 2014**

**Délégués présents avec droit de vote :**

<u>La Vernaz</u> :	GARIN Jacqueline (DT) et HAUTEVILLE-LONGET Yves (DT)
<u>Saint Jean d'Aulps</u> :	CHARNAVEL Marie-Thérèse (DT) et GUILLAUME Bernard (DT)
<u>La Côte d'Arbroz</u> :	MUFFAT Sophie (DT) et BAUD Marie-Thérèse (DT)
<u>Montriond</u> :	LAGRANGE Georges (DT) et PEERSMAN André (DT)
<u>Le Biot</u> :	TOURNIER Henri-Victor (DT) et PIGNIER Christian (DT)
<u>La Baume</u> :	COFFY Serge (DT)
<u>La Forclaz</u> :	GALLAY Gilbert (DT)
<u>Seytroux</u> :	MORAND Jean- Claude (DT)
<u>Essert-Romand</u> :	GAILLARD Roger (DT)
<u>Morzine</u> :	BERGER Gérard (DT), RASTELLO Lucien (DT) et PEILLEX Gilbert (DT)
<u>Les Gets</u> :	ANTHONIOZ Henri (DT) et MUTILLOD Christophe (DT)
<u>Reyvroz</u> :	COLLOUD Paul (DT) et LOMBARD Gérald (DT),
<u>Vailly</u> :	HENRY Alain (DT) et BUCHI Daniel (DT)
<u>Lullin</u> :	PICCOT Bernard (DT) et CHEVALLET Marie-Thérèse (DT)
<u>Bellevaux</u> :	MEYNET Michel (DT)

**Délégués présents sans droit de vote:**

LABAR Philippe (DS La Vernaz), COTTET Jean-Claude (DS Saint Jean d'Aulps) et DUFOUR Michel (DS)

**Délégués excusés :**

DEMESTE Isabelle (DS La Forclaz) et BOINNARD Catherine (DT Seytroux)

**Délégués absents:**

GALLAY Cyrille (DT La Forclaz), POLLIEN Frédéric (DT La Baume), VULLIEZ Guillaume (DS La Baume), VAN HAETSDAELE Dominique (DS Le Biot), LANCON Gérard (DT Essert-Romand), GAILLARD Jean-Claude (DS Essert-Romand), MUFFAT Michel (DS Montriond), ROSSET Michel (DS Seytroux), RICHARD Michel (DS Morzine), BAUD Georges (DS Les Gets), VERNAZ Roland (DS Reyvroz), TRABICHET Jean-Claude (DS Vailly), BOUVIER Lionel (DS Lullin) et FAVIER-BRON Pascal (DS Bellevaux)

**Autres personnes présentes :**

PUGIN-BRON Stéphane (Directeur) et MONTET Charles-Henri (responsable administratif et financier)

**1- Réunions aux organismes extérieurs**

- 23 janvier : vœux du Sous-Préfet (Thonon)
- 27 janvier : ADM 74 - Bureau (Annecy)
- 27 janvier : Énergie-bois (Massongy)
- 28 janvier : SIAC - Bureau (Thonon)
- 28 janvier : SIAC – conseil syndical (Thonon)
- 29 janvier : Région Rhône-Alpes - CDDRA (Lyon)
- 4 février : Collège St Jean – Conseil Administrat.
- 6 février : SIAC - Bureau (Thonon)
- 14 février : Sous Préfecture – CPER (Thonon)
- 18 février : SIAC – commission éco (Thonon)
- 18 février : SIAC – commission tourisme (Thonon)
- 25 février : partenariat avec Alpes du Léman (Habère-Poche)
- 26 février : SIAC – évaluation LEADER (Allinges)
- 26 février : Énergie-bois (Massongy)
- 26 février : SIAC – Bureau rivières (Thonon)

- 26 février : SIAC – Comité rivières (Thonon)
- 27 février : SIAC – commission environnement
- 27 février : SIAC - commission habitat (Thonon)
- 3 mars : CPER – rencontre avec 2CVA (Le Biot)
- 6 mars : SIAC – Bureau (Thonon)
- 6 mars : SIAC – Conseil Syndical (Thonon)
- 10 mars : SIAC – Comité scientifique Géopark
- 10 mars : SIAC – COFIL Géopark (Thonon)

## **2- Finances**

### **2.1 Subventions aux associations**

Stéphane PUGIN-BRON rappelle aux membres du Conseil Communautaire que les subventions aux associations pour 2014 ont été votées le 21 janvier 2014. Il propose, suite aux nouvelles demandes reçues et sur proposition des membres du bureau, d'attribuer une subvention complémentaire de 2 800 euros à l'AMETYA (ce qui porte le montant de sa subvention pour 2014 à 7 400 euros) et une subvention de 1 660 euros à l'ADMR du Marcellay.

*Bernard GUILLAUME, trésorier de l'AMETYA, ne prend pas part au vote.*

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'attribuer ces 2 subventions pour 2014 et charge Madame la Présidente de procéder à leur versement.**

### **2.2 Budget annexe Domaine de Découverte de la Vallée d'Aulps**

#### ***2.2.1- Vote du compte de gestion 2013***

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le compte de gestion du budget annexe du Domaine de Découverte de la Vallée d'Aulps dressé par M. HANON pour l'année 2013.**

#### ***2.2.2 - Vote du compte administratif 2013***

Monsieur MORAND Jean-Claude, premier Vice-président, présente au Conseil Communautaire les résultats financiers et le compte administratif 2013 du budget annexe du Domaine de Découverte de la Vallée d'Aulps qui présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 21 531,06 €.

	Dépenses HT 2013	Recettes HT 2013	Résultat 2013
Fonct.	150 992,47 €	172 523,53 €	21 531,06 €
Inv.	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>Total</b>	<b>150 992,47 €</b>	<b>172 523,53 €</b>	<b>21 531,06 €</b>

## Évolution des résultats du Domaine

(hors personnel, investissement et certains frais de fonctionnement)

	CA 2011	CA 2012	CA 2013	BP 2014
Résultat	- 3 901,12 €	31 529,87 €	21 531,06 €	
Versement au BP			41 596,46 €	23 200 €

Madame Jacqueline GARIN, Présidente, se retire de la séance.

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2013 du budget annexe du Domaine de Découverte de la Vallée d'Aulps qui présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 21 531,06 €.**

### 2.2.3- Affectation du résultat 2013

Charles-Henri MONTET rappelle le vote du compte administratif 2013 du budget annexe du Domaine de Découverte de la Vallée d'Aulps et rappelle que les dispositions comptables imposent à ce que le conseil communautaire décide de l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2013. Il propose de reprendre l'excédent 2013 (21 531,06 €) et de l'affecter en totalité en section de fonctionnement.

**Le Conseil communautaire, à l'unanimité, donne son accord à l'affectation du résultat 2013 (21 531,06 €) en section de fonctionnement,**

### 2.2.4- Vote du budget primitif 2014

Charles-Henri MONTET propose aux membres du Conseil Communautaire de voter le budget primitif 2014 du budget annexe du Domaine de Découverte de la Vallée d'Aulps.

	<i>Rappel BP 2013</i>	<b>BP 2014</b>
Fonct.	175 800 €	144 700 €
Invest.	0 €	0 €
<b>Total</b>	<b>175 800 €</b>	<b>144 700 €</b>

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le budget qui lui est présenté.**

## 2.3 Budget annexe Service Public d'Assainissement Non Collectif

### *2.3.1- Reprise des résultats 2013 des SIVOM de la Vallée d'Aulps et du Haut-Chablais*

Charles-Henri MONTET rappelle qu'un budget annexe SPANC a été créé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014. Il précise que la compétence SPANC était en 2013 exercée par les SIVOM de la Vallée d'Aulps et du Haut-Chablais (devenu depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014 le SIVU du Val d'Hermone) et que cette compétence a généré dans la comptabilité de ces 2 syndicats des résultats de clôture 2013 que leurs conseils respectifs ont décidé, par délibération du 10 mars 2014, de transférer à la CCHC :

- SIVOM de la Vallée d'Aulps :
  - Excédent de fonctionnement 2013 : 70 285,31 €
- SIVOM du Haut-Chablais
  - Excédent de fonctionnement 2013 : 2 358,24 €
  - Excédent d'investissement 2013 : 8 400,25 €

Jacqueline GARIN souligne que le montant du résultat de clôture du SIVOM de la Vallée d'Aulps n'est pas net dans la mesure où des recettes ont été perçues pour des contrôles dont le paiement n'a pas encore été effectué.

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de reprendre, dans le budget annexe SPANC 2014 les résultats de clôture 2013 des 2 syndicats selon les montants présentés ci-dessus.**

### *2.3.2- Vote du budget primitif 2014*

Charles-Henri MONTET propose aux membres du Conseil Communautaire de voter le budget primitif 2014 du budget annexe du SPANC.

	<b>BP 2014</b>
Fonct.	130 200 €
Invest.	8 400,25 €
<b>Total</b>	<b>138 600,25 €</b>

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le budget qui lui est présenté.**

## 2.4 Budget principal

### 2.4.1- Vote du compte de gestion 2013

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le compte de gestion du budget principal dressé par M. HANON pour l'année 2013.

### 2.4.2- Vote du compte administratif 2013

Madame Jacqueline GARIN, Présidente, se retire de la séance.

Monsieur MORAND Jean-Claude, premier Vice-président, présente au Conseil Communautaire les résultats financiers et le compte administratif 2013 du budget principal qui présente un excédent de la section de fonctionnement pour un montant de 1 161 508,73 € et un besoin de financement de la section d'investissement pour un montant de 236 164,38 €.

<b>Dépenses 2013</b>		
	<i>Rappel réalisé 2012</i>	Réalisé 2013
Fonctionnement	3 132 749,22 €	3 325 690,37 €
Investissement	2 254 574,50 €	2 836 098,67 €
<b>Total</b>	<b>5 387 323,72 €</b>	<b>6 161 789,04 €</b>
<i>Part des investissements en 2012 : 41,85 %</i>		
<i>Part des investissements en 2013 : 46,03 %</i>		

<b>Recettes 2013</b>		
	<i>Rappel réalisé 2012</i>	Réalisé 2013
Fonctionnement	4 379 077,49 €	4 487 199,10 €
Investissement	1 580 602,46 €	2 599 934,29 €
<b>Total</b>	<b>5 959 679,95 €</b>	<b>7 087 133,39 €</b>

## Résultat de l'exercice 2013

avec excédents 2012 reportés

	<i>Rappel réalisé 2012</i>	Réalisé 2013
Fonctionnement	+ 1 246 328,27 €	+ 1 161 508,73 €
Investissement	- 673 972,04 €	- 236 164,38 €
<b>Total</b>	<b>+ 572 356,23 €</b>	<b>+ 925 344,35 €</b>

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2013 du budget principal qui présente un excédent de la section de fonctionnement pour un montant de 1 161 508,73 € et un besoin de financement de la section d'investissement pour un montant de 236 164,38 €.

### 2.4.3- Affectation des résultats 2013

Charles-Henri MONTET rappelle le vote du compte administratif 2013 et rappelle que les dispositions comptables imposent à ce que le conseil communautaire décide de l'affectation des résultats de l'exercice 2013. Il propose de reprendre le résultat du compte de gestion du trésorier, de transférer à la section d'investissement une somme de 236 164,38 €, le solde soit 925 344,35 € restant en section de fonctionnement, et de reprendre en déficit d'investissement le montant de 236 164,38 €.

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, donne son accord à l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2013 selon la ventilation suivante :**

- transfert en investissement : 236 164,38 €
- solde de fonctionnement : 925 344,35 €
- et à la reprise en investissement du montant de : -236 164,38 €

### 2.4.4- Affectation des résultats 2013

Charles-Henri MONTET rappelle que la compétence déchets était en 2013 exercée par les SIVOM de la Vallée d'Aulps et du Haut-Chablais (devenu depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014 le SIVU du Val d'Hermone) et que cette compétence a généré dans la comptabilité de ces 2 syndicats des résultats de clôture 2013 que leurs conseils respectifs ont décidé, par délibération du 10 mars 2014, de transférer à la CCHC :

- SIVOM de la Vallée d'Aulps :
  - BP – Excédent de fonctionnement 2013 : 417 465,59 €
  - BP – Excédent d'investissement 2013 : 944 782,06 €
- SIVOM du Haut-Chablais
  - BP – Excédent de fonctionnement 2013 : - 50 680,57 €
  - BP – Excédent d'investissement 2013 : 3 941,67 €
  - BA déchets - Excédent de fonctionnement 2013 : 74 810,75 €
  - BA déchets – Excédent d'investissement 2013 : 54 838,72 €

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de reprendre, dans le budget principal 2014, les résultats de clôture 2013 des 2 syndicats selon les montants présentés ci-dessus.**

### 2.4.5- Vote du budget primitif 2014

Madame la Présidente rappelle que le projet de budget 2014, compte tenu de son volume, a été transmis par mail à l'ensemble des délégués qui ont communiqué leur courriel aux services administratifs de la CCHC ainsi qu'aux mairies des 15 communes.

Charles-Henri MONTET souligne que 2 modifications ont été apportées par rapport au projet de budget transmis par mail :

#### 1/ Ajout de la subvention à l'ADMR du Marcelly : 1 700 €

Service Administration générale		Service Maison de santé	
Compte 617	- 1 700 €	Compte 6574	+ 1 700 €
Compte 73111	- 1 700 €	Compte 73111	+ 1 700 €

#### 2 / Prise en compte de l'affectation du résultat de fonctionnement 2013 du SIVOM de la Vallée d'Aulps

Stéphane PUGIN-BRON souligne que la fiche du service Déchets a été modifiée afin de prendre en compte l'affectation en investissement d'une partie du résultat de fonctionnement 2013 du SIVOM de la Vallée d'Aulps suite à une délibération de son conseil syndical lors de sa réunion du 10 mars 2014.

Projet de budget initial – Service Déchets		Nouveau projet de budget – Service Déchets	
Compte 617	682 100 €	Compte 617	154 900 €
Compte 6419	21,72 €	Compte 6419	- 31,90 €
Compte 778	889 773,25 €	Compte 778	362 626,87 €
Compte 2312	440 000 €	Compte 2312	967 200 €
Compte 10222	14 702,46 €	Compte 10222	14 756,08 €
Compte 1068	761 597,54	Compte 1068	1 288 743,92 €

Stéphane PUGIN-BRON présente les grandes masses du projet de budget 2014.

<b>Dépenses et recettes BP 2014</b>		
	BP 2013 + DM	BP 2014
Fonct.	<b>4 605 500,00 €</b>	<b>13 044 300,00 €</b>
Invest.	<b>4 703 600,00 €</b>	<b>6 805 200,00 €</b>
<b>Total</b>	<b>9 309 100 €</b> Part invest.: 50,5 %	<b>19 849 500,00 €</b> Part invest. : 34,3 %

**Budget de fonctionnement**  
*Répartition des recettes par nature*

• 4 taxes	<b>48,6 %</b>
• TEOM	<b>18,5 %</b>
<i>soit fiscalité</i>	<b>67,1 %</b>
• Redevance Spéciale	<b>4,1 %</b>
• Partic. org. Publics	<b>9,5 %</b>
• Excédent	<b>10,5 %</b>
• Location pers. et mat.	<b>1,0 %</b>
• Locations immo.	<b>1,5 %</b>
• DGF	<b>3,6 %</b>
• FNGIR / DCRTP	<b>0,4 %</b>
• Vente diverses (cartes/matériaux)	<b>1,8 %</b>
• Remboursement divers	<b>0,5 %</b>

**Budget de fonctionnement**  
*Répartition par grandes compétences*

• Déchets	30,0 %
• Voirie	21,2 %
• Transport	12,9 %
• Action sociale ( <i>RAM, crèches, santé</i> )	11,0 %
• Développement économique et aménagement du territoire ( <i>SIAC, CLD, Saisonnier, géopark, OPAH, FPIC</i> )	8,4 %
• Politique culturelle ( <i>musées, musique, réseau</i> )	6,4 %
• Équipements sportifs ( <i>foot, sentiers, gymnase</i> )	4,2 %
• Administration générale	3,8 %
• Équipements publics ( <i>gendarmerie, ferme</i> )	1,7 %
• SPANC	0,4 %



## Budget de fonctionnement : *Personnel*

- Masse salariale BP 2013 777 800 €
- **Masse salariale BP 2014 2 018 600 €**

**68 salariés** (soit env. 48 etp)

- Répartition par contrat :
  - 43 salariés annuels : 32 titulaires, 5 CDD, 6 CDI,
  - 5 saisonniers hiver
  - 14 saisonniers été
  - 2 agents communaux mis à disposition à l'année
  - 3 agents communaux mis à disposition pour la saison d'été
  - 1 agent (DRH) par prestation de service
- Répartition par services :
  - Services administratifs : 5
  - Transport : 1
  - Sentiers : 7
  - Ser. Tech. (voirie/bâtiments) : 13
  - Action sociale : 4
  - Politique culturelle : 1
  - Déchets : 25
  - SPANC : 2

Madame la Présidente propose de passer sur chacune des fiches budgétaires et de s'arrêter là où des questions sont posées.

### Service Administration générale

Stéphane PUGIN-BRON souligne qu'une réserve de 54 300 euros est prévue sur ce service. M. HANON rappelle qu'il conviendrait à l'avenir d'utiliser le chapitre des dépenses imprévues.

### Service Crèches

Stéphane PUGIN-BRON précise que seuls les crédits qui seront consommés en 2014 ont été inscrits au budget.

### Service Déchets

Suite à la décision de diminuer les taux de la TEOM sur les communes de Morzine et des Gets (voir page 11) et afin de prendre en compte les bases fiscales notifiées depuis peu par les services de l'Etat et qui sont en dessous de ce qui était prévu lors de l'établissement du projet de budget, des modifications sont apportées sur ce service dans les conditions suivantes :

Projet de budget initial – Service Déchets		Nouveau projet de budget – Service Déchets	
Compte 617	154 900 €	Compte 617	76 100 €
Compte 7331	2 412 400 €	Compte 7331	2 333 600 €

## Service Écoles de Musique

Christophe MUTILLOD souligne qu'il serait intéressant de connaître les effectifs des différentes écoles afin d'établir et de comparer le ratio budget/élève. Stéphane PUGIN-BRON précise qu'une demande sera faite auprès des responsables des différents associations.

## Service SPANC

Pierre HANON se demande pourquoi il y a un service SPANC dans la mesure où un budget annexe a déjà été créé à cet effet. Stéphane PUGIN-BRON souligne que le personnel qui travaille pour le SPANC (Marc BONDAZ et Ghislaine MARULLAZ) est de droit public et que les charges de personnel ne peuvent donc pas être inscrites sur le budget annexe puisque qu'il s'agit d'un SPIC et que son personnel devrait être de droit privé. Charles-Henri MONTET ajoute qu'il sera à l'avenir très difficile, voire impossible, d'équilibrer le budget annexe SPANC, à moins d'augmenter considérablement les montants de la redevance d'assainissement non collectif. Certaines dépenses devront donc être prises en charge par le budget principal et seront donc prévues sur ce service SPANC.

## Remarques d'ordre général

Jacqueline GARIN tient à féliciter les techniciens qui ont travaillé sur ce projet de budget. Stéphane PUGIN-BRON souligne que ce projet de budget n'est que le reflet de ce qui a été décidé par le Comité Politique d'Élargissement tout au long de l'année 2013. Il ajoute qu'il ne s'agit que d'une compilation des dépenses et des recettes communiquées par les communes entrantes et qu'il n'est donc pas possible de savoir aujourd'hui si les prévisions budgétaires sont suffisantes ou pas, d'autant plus que l'on ne connaît pas encore ni le montant des recettes fiscales, ni le montant de DGF, ni le montant qui sera prélevé au titre du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC).

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le budget principal 2014 dont le montant total actualisé s'élève à 19 779 400 € (12 965 500€ en fonctionnement / 6 813 900 € en investissement).**

### *2.4.6- Refacturation de frais aux budgets annexes*

Charles-Henri MONTET souligne que la quasi-totalité des dépenses de fonctionnement relatives au Domaine de Découverte de la Vallée d'Aulps et au SPANC sont inscrites et réalisées directement sur les budgets annexes créés à cet effet. Il précise néanmoins que certaines dépenses sont réglées sur le budget principal et propose donc aux membres du Conseil Communautaire de refacturer ces dépenses aux budgets annexes.

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de refacturer aux budgets annexes les dépenses n'ayant pas pu y être imputées directement.**

### *2.4.7- Vote des taux des 4 taxes pour 2014*

Stéphane PUGIN-BRON rappelle aux membres du Conseil Communautaire que le BP 2014 a été établi, à la demande des élus, sur la base du maintien en 2014 des taux fiscaux de 2013. Il propose donc de voter les taux des 4 taxes selon les mêmes valeurs que 2013 :

	<b>2014</b>	<i>2011-2013</i>	<i>2007-2010</i>
- TH – taxe d'habitation	<b>5,99 %</b>	5,99 %	3,95 %
- TFPB – taxe foncière sur les propriétés bâties	<b>5,27 %</b>	5,27 %	4,70 %
- TFPNB – taxe foncière sur les propriétés non bâties	<b>24,12 %</b>	24,12 %	23,00 %
- CFE – cotisation foncière des entreprises	<b>7,32 %</b>	7,32 %	5,30 %

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, fixe le taux des 4 taxes 2014 selon les valeurs ci-dessus.**

#### 2.4.8- Vote des taux de la TEOM pour 2014

Gérard BERGER souligne qu'il serait logique de réduire les taux de la TEOM sur les communes de Morzine et des Gets dans la mesure où les excédents apportés par le SIVOM de la Vallée d'Aulps proviennent de ces 2 communes. Jean-Claude MORAND ne voit pas d'inconvénient à satisfaire cette demande mais précise toutefois que le budget 2014, sans reprise des excédents des SIVOM, était équilibré mais ne dégagait aucune capacité d'investissement alors que le service Déchets 2013 de la CCVA est excédentaire de 121 000 euros environ.

Après débat, il est convenu, à l'unanimité des membres présents de baisser pour 2014 le taux de la zone Morzine - Les Gets de 5,24 % à 5,00 % et celui de la zone Avoriaz de 8,25 % à 8,00 %. Cette baisse de taux sera compensée par la diminution de la « réserve » prévue en fonctionnement (voir page 9). Georges LAGRANGE et Serge COFFY précisent qu'ils acceptent cette diminution de taux pour 2014 mais qu'ils n'accepteront pas de voir augmenter en 2015 les taux de leurs zones.

Stéphane PUGIN-BRON rappelle que 7 zones existent actuellement et qu'il appartiendra au futur conseil communautaire de réduire à l'avenir ce nombre de zones. Pour répondre aux élus de Morzine, il ajoute qu'il ne sera techniquement pas possible d'identifier désormais les coûts au niveau des zones d'Avoriaz et de Morzine / Les Gets car certaines dépenses concernent le service de collecte dans son ensemble indépendamment des secteurs où il s'exerce.

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, vote la TEOM 2014 sur la base des taux présentés dans le tableau ci-dessous :**

Zone	Périmètre	Taux 2014
Zone 1	Territoire des communes de La Vernaz, La Baume et Reyvroz (secteurs Bioge - Linage)	8,50 %
	Territoire de la commune de La Forclaz	9,00 %
Zone 2	Territoire de la commune de Seytroux	5,70 %
Zone 3	Territoire des communes de Saint Jean d'Aulps et de Le Biot	6,15 %
Zone 4	Territoire de la commune de La Côte d'Arbroz	7,50 %
	Territoire de la commune de Montriond	8,50 %
	Territoire de la commune d'Essert-Romand	8,00 %
Zone 5	Territoire de la commune de Morzine (secteur Avoriaz)	8,00 %
Zone 6	Territoire des communes des Gets et de Morzine (hors secteur Avoriaz)	5,00 %
Zone 7	Territoire des communes de Bellevaux, Lullin, Vailly et Reyvroz (hors secteur Bioge - Linage)	8,50 %

### **3- Marchés publics : évacuation et traitement des déchets collectés**

#### **3.1 Entretien des accotements : fauchage et élagage / broyage**

Charles-Henri MONTET précise qu'il s'agit d'un marché d'un an renouvelable 2 fois.

Lot n° 1 – Fauchage sur Morzine (80km de fauchage mécanique / 300m<sup>2</sup> de fauchage manuel)

Charles-Henri MONTET informe les membres du Conseil Communautaire que 3 entreprises ont déposées une offre pour ce lot :

- CROSET : 9 570,00 € HT
- TROMBERT Espaces Verts : 6 320,00 € HT
- ETAR Girard-Desprolet : 7 660,00 € HT

Suite à l'analyse des mémoires techniques par Gilles CHARLIER, il est proposé de retenir l'offre de l'entreprise TROMBERT Espaces Verts, sous réserve qu'il justifie de la commande d'une épareuse conforme au cahier des charges dans la mesure où il ne dispose pas encore du matériel adéquat.

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'attribuer ce lot à l'entreprise TROMBERT Espaces Verts.**

Lot n° 2 – Fauchage sur Les Gets (100km de fauchage mécanique / 300m<sup>2</sup> de fauchage manuel)

Charles-Henri MONTET informe les membres du Conseil Communautaire que 2 entreprises ont déposées une offre pour ce lot :

- CROSET : 11 910,00 € HT
- ETAR Girard-Desprolet : 9 410,00 € HT

Suite à l'analyse des mémoires techniques par Gilles CHARLIER, il est proposé de retenir l'offre de l'entreprise ETAR Girard-Desprolet.

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'attribuer ce lot à l'entreprise ETAR Girard-Desprolet.**

Lot n° 3 – Fauchage sur le Brevon (100km de fauchage mécanique / 300m<sup>2</sup> de fauchage manuel)

Charles-Henri MONTET informe les membres du Conseil Communautaire que 2 entreprises ont déposées une offre pour ce lot :

- CROSET : 11 910,00 € HT
- SALLAZ Christophe : 8 000,00 € HT

Suite à l'analyse des mémoires techniques par Gilles CHARLIER, il est proposé de retenir l'offre de SALLAZ Christophe.

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'attribuer ce lot à SALLAZ Christophe**

Lot n° 4 – Élagage et broyage des branches sur les routes de la CCHC

Charles-Henri MONTET informe les membres du Conseil Communautaire que 3 entreprises ont déposées une offre pour ce lot :

- CROSET : 24 110,00 € HT
- TROMBERT Espaces Verts : 26 965,00 € HT
- SALLAZ Christophe : 19 625,00 € HT

Suite à l'analyse des mémoires techniques par Gilles CHARLIER, il est proposé de retenir l'offre de SALLAZ Christophe.

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'attribuer ce lot à SALLAZ Christophe**

Christophe MUTILLOD insiste sur la nécessité de veiller à ce que les entreprises tiennent les délais afin de ne pas perturber la période touristique. Charles-Henri MONTET précise que 2 campagnes de fauchage sont prévues au marché : une en mai-juin, et une entre août et octobre selon la demande des communes. Par ailleurs, il précise que les délais d'interventions seront imposées aux entreprises sur chaque bon de commande.

**3.2 Fourniture et application de produits de marquage routiers**

Charles-Henri MONTET précise qu'il s'agit d'un marché d'un an renouvelable 2 fois. Il informe les membres du Conseil Communautaire que 4 entreprises ont déposées une offre pour ce marché :

- AXIMUM : 83 590,00 € HT
- FAR : 46 835,00 € HT
- PROXIMARK : 54 374,00 € HT
- SIGNATURE : 52 440,00 € HT

Suite à l'analyse des mémoires techniques par Gilles CHARLIER, il est proposé de retenir l'offre de l'entreprise SIGNATURE. Il précise que l'entreprise FAR, qui présente l'offre de prix la plus intéressante, a présenté un dossier incomplet (absence de fiches techniques de certains produits utilisés, pas de précisions sur des références en 2013...) et que son intervention pour la CCVA en 2013 n'a pas été satisfaisante (non respect des délais notamment).

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'attribuer ce marché à l'entreprise SIGNATURE.**

### **3.3 Entretien de voirie par point à temps manuel à l'émulsion**

Charles-Henri MONTET précise que ce marché prendra fin le 20 juillet 2014 dans la mesure où cette prestation sera intégrée dans le marché d'enrobés qui sera relancé cet été. Il informe les membres du Conseil Communautaire que 2 entreprises ont déposées une offre pour ce marché :

- COLAS : 88 055,00 € HT
- SIORAT : 123 700,00 € HT

Suite à l'analyse des mémoires technique par Gilles CHARLIER, il est proposé de retenir l'offre de l'entreprise COLAS.

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'attribuer ce marché à l'entreprise COLAS.**

### **3.4 Entretien annuel du terrain de football intercommunal de Montriond avec système de tonte automatique**

Stéphane PUGIN-BRON précise qu'il s'agit d'un marché d'un an renouvelable 3 fois. Il informe les membres du Conseil Communautaire que 2 entreprises ont déposées une offre pour ce marché :

- COSEEC : 26 419,75 € HT
- PERNOLLET : 18 682,00 € HT

Suite à l'analyse des mémoires techniques, Stéphane PUGIN-BRON propose d'attribuer ce marché à l'entreprise COSEEC qui donne actuellement entière satisfaction, sachant que l'entreprise PERNOLLET n'a donné dans son offre aucune précision sur le système de tonte automatique qu'elle compte utiliser et qu'elle n'a aucune expérience en la matière.

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'attribuer ce marché à l'entreprise COSEEC.**

### **3.5 Déchets : lancement d'une consultation pour l'acquisition d'un camion-grue**

Stéphane PUGIN-BRON informe les membres du Conseil Communautaire qu'une consultation sera lancée prochainement en vue de l'acquisition par la CCHC d'un camion-grue pour son service déchets.

Christophe MUTILLOD souligne que la commune des Gets souhaite également faire l'acquisition d'un camion et qu'il pourrait être financièrement intéressant d'effectuer une commande groupée.

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, charge les techniciens de la CCHC de se rapprocher de la commune des Gets et des éventuelles autres communes intéressées et autorise Madame la Présidente, si besoin est, de constituer un groupement de commande en vue du lancement de la consultation.**

### **3.6 Passation d'un groupement de commande avec le CG74 pour l'éclairage du DDVA**

Stéphane PUGIN-BRON rappelle qu'une étude est en cours pour l'éclairage du site du Domaine de Découverte de la Vallée d'Aulps et que le coût de cette étude est pris en charge à 100 % par le Conseil Général de la Haute-Savoie. Il propose de passer un groupement de commande avec le CG74 pour la réalisation des travaux, avec le CG74 en tant que coordinateur. Il resterait à charge de la CCHC les travaux d'éclairage des murs d'enceinte et de l'accès depuis le parking ainsi que la totalité des consommations électriques, sachant que les travaux se feront probablement sur l'année 2015.

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de passer un groupement de commande avec le Conseil Général de la Haute-Savoie pour la réalisation des travaux d'éclairage du DDVA.**

#### **4- Personnel**

##### **4.1 Services techniques**

###### ***4.1.1- Créations de postes saisonniers***

Stéphane PUGIN-BRON propose aux membres du Conseil Communautaire de créer, comme chaque année, les postes saisonniers nécessaires au fonctionnement des services techniques :

- Service Déchets (déchetterie, points-verts, dépôt de matériaux inertes) :
  - un poste du 20 avril au 19 octobre 2014 (Simon WENTZLER),
  - un poste du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre 2014,
- Service Sentiers :
  - 3 postes du 1er mai au 31 octobre 2014 (Philippe TAVERNIER, Hubert GAILLARD et Jérôme TAVERNIER),
  - 3 postes du 1er mai au 30 septembre 2014,
- Service Voirie :
  - un poste du 1er mai au 31 octobre 2014 (Fabrice PIGNIER),
  - un poste du 14 avril au 13 octobre 2014 (Fabrice CAFFI),
  - 3 postes du 1er mai au 31 octobre 2014.

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de créer l'ensemble de ces postes saisonniers.**

###### ***4.1.2- Mise à disposition d'un agent communal de La Forclaz***

Stéphane PUGIN-BRON propose, comme chaque année, de passer une convention avec la commune de La Forclaz pour la mise à disposition d'Hervé MERCIER du 12 mai au 12 septembre (avec possibilité de prolongation jusqu'au 30 septembre).

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise Madame la Présidente à signer cette convention de mise à disposition.**

##### **4.2 Domaine de Découverte de la Vallée d'Aulps**

Stéphane PUGIN-BRON propose aux membres du Conseil Communautaire de créer, comme chaque année, les postes saisonniers nécessaires au fonctionnement du Domaine de Découverte de la Vallée d'Aulps :

- Accueil : un poste du 4 mai au 2 novembre 2014 (Odile SUPPA – 30h / semaine),
- Tisanderie : un poste du 15 juin au 15 septembre 2014 (35h/semaine),
- Billetterie : un poste du 15 juin au 15 septembre 2014 (28h/semaine),
- Visites : un poste du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre 2014 (Jean-Michel WACH – 16h / semaine).

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de créer l'ensemble de ces postes saisonniers.**

#### **5- Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat**

##### **5.1 Passation d'un avenant à la convention avec l'ANAH**

Stéphane PUGIN-BRON propose aux membres du Conseil Communautaire de passer un avenant à la convention avec l'ANAH pour acter les changements intervenus :

- changement de maîtrise d'ouvrage et de périmètre,
- révision à la baisse des objectifs globaux mais avec augmentation du nombre de dossiers pour les propriétaires bailleurs,
- engagement des bailleurs sur le loyer encadré de 9 ans à 12 ans,
- augmentation des aides de l'Anah en particulier sur l'énergie,
- majoration des aides du CDDRA pour les bailleurs (si étiquette énergétique améliorée),
- augmentation des plafonds de ressources.

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise Madame la Présidente à passer un avenant à la convention avec l'ANAH.**

### **5.2 Harmonisation des primes entre les 2 vallées**

Stéphane PUGIN-BRON propose aux membres du Conseil Communautaire d'étendre les aides de la CCVA pour les propriétaires occupants à l'ensemble du territoire de la CCHC :

- Aide à l'autonomie : 500 €(500 € au SIHC)
- Aide énergie : 500 €(300 € au SIHC)
- Aide à la réalisation des diagnostics énergétiques sans conditions de ressources mais avec engagement de travaux : 500 €(0 € au SIHC)

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le montant des primes qui lui sont proposées.**

### **5.3 Suivi-animation de l'OPAH**

Stéphane PUGIN-BRON propose aux membres du Conseil Communautaire de reconduire pour la troisième année l'animation de l'OPAH (marché en cours avec Act Habitat et Prioriterre) du 1<sup>er</sup> mai 2014 au 30 avril 2015 pour un montant estimatif de 88 320 €TTC (part fixe + part variable). Il propose également de demander l'aide des différents financeurs (Anah, Région, CG74...), sachant qu'il reste à charge de la CCHC environ 23 000 euros.

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de reconduire l'animation de l'OPAH du 1<sup>er</sup> mai 2014 au 30 avril 2015 et charge Madame la Présidente de procéder aux demandes de financement.**

## **6- Réseau des bibliothèques**

Stéphane PUGIN-BRON rappelle que l'animation du réseau est actuellement assurée par Sylvette KOUNITZKI par convention avec l'association La Rencontre (bibliothèque de Morzine) du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 30 avril 2014. Il précise que Sylvette part en retraite au 30 juin 2014 et propose donc de passer un avenant à la convention pour la proroger jusqu'au 30 juin 2014. Il propose ensuite de créer un poste d'animateur du réseau des bibliothèques à mi-temps à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014.

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de proroger jusqu'au 30 juin 2014 la convention passée avec l'association La Rencontre et de créer à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014 un poste d'animateur du réseau des bibliothèques à mi-temps.**

## **7- Questions diverses**

### **7.1 Cession d'un véhicule**

Stéphane PUGIN-BRON fait part aux membres du Conseil Communautaire d'une offre de rachat par la société P.V.I. BVBA TRUCK & PARTS du camion Renault G300 (année 1995 – 227 000 kms) pour un montant de 5 500 euros.

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de céder à la société P.V.I. BVBA TRUCK & PARTS le camion Renault G300 pour un montant de 5 500 euros.**

### **7.2 Plan Pastoral Territorial : passation d'une convention avec la SEA pour l'animation 2014-2015**

Stéphane PUGIN-BRON rappelle qu'une convention d'animation a été passée pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 31 décembre 2013 entre le SIHC et la SEA de la Haute-Savoie. Il propose de passer une nouvelle convention pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2015 pour un montant de 15 000 €

TTC, sachant que cette action est éligible à une aide de la région Rhône-Alpes de 70 %, soit un reste à charge pour la CCHC de 4 500 euros.

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de passer une nouvelle convention avec la SEA de la Haute-Savoie pour l'animation du PPT sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2015 et charge Madame la Présidente d'établir la demande de financement auprès de la région Rhône-Alpes.**

### **7.3 CSDMM : demande de financement pour les sentiers thématiques de la vallée du Brevon**

Stéphane PUGIN-BRON informe les membres du Conseil Communautaire que 2 sentiers thématiques sont en cours d'élaboration (1 à Lullin et 1 au Lac de Vallon) dans le cadre du Contrat Station Moyenne Montagne des Alpes du Léman. Il fait part de la possibilité de demander à la région Rhône-Alpes une subvention de 52,10 % sur un montant maximal de 60 000 € HT.

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, charge Madame la Présidente d'établir la demande de financement.**

### **7.4 Déchets : passation de nouvelles conventions avec les éco-organismes**

Stéphane PUGIN-BRON fait part aux membres du Conseil Communautaire de la nécessité de passer de nouvelles conventions avec les éco-organismes suite à l'élargissement du périmètre de la communauté de communes.

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise la Présidente à signer toutes les conventions nécessaires.**

### **7.5 Déneigement du terrain de football du Régina**

Stéphane PUGIN-BRON informe les membres du Conseil Communautaire que le SCMVA a demandé le déneigement du terrain de football du Régina à Morzine, comme cela est fait chaque année à la même époque. La CCHC ne disposant pas du matériel nécessaire, il précise qu'un devis des services techniques de la commune de Morzine a été établi à 1 500 euros (20h de fraise, chargeuse et camion à 75 €/h) et aimerait maintenant savoir si les élus souhaitent donner suite à la demande du club.

Gilbert PEILLEX propose de ne pas intervenir dans la mesure où la fonte de la neige est imminente et que le déneigement risque de détériorer le système d'arrosage.

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de ne pas procéder au déneigement du terrain de foot du Régina.**

### **7.6 Micro-crèche de La Baume : demande de subvention à la CAF de la Haute-Savoie**

Stéphane PUGIN-BRON fait part aux membres du Conseil Communautaire du projet de création d'un office de réchauffage dans la micro-crèche de La Baume. Il précise que les travaux prévus sont éligibles à l'aide de la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Savoie et propose donc d'établir une demande de financement.

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, charge Madame la Présidente d'établir la demande de financement auprès de la CAF de la Haute-Savoie.**

### **7.7 DDVA : nouveaux tarifs**

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve les nouveaux tarifs du Domaine de Découverte de la Vallée d'Aulps présentés dans le tableau joint en annexe.**



### **7.8 Musées de Bellevaux : nouveaux tarifs**

Stéphane PUGIN-BRON propose de voter de nouveaux tarifs pour la boutique des musées de Bellevaux :

- Jeux dominos et mémos animaux : prix fournisseur 3,50 € - prix de vente 8,50 €
- Carte postales 13X13 : prix fournisseur 0,50 € - prix de vente 1,50 €
- Enveloppes 13 X 13 : prix fournisseur 0,11 € - prix de vente 0,30 €

***La prochaine réunion du Conseil Communautaire aura lieu le mardi 15 avril 2014 et portera sur l'élection du Président et des Vice-présidents.***

Le Biot, le 18 mars 2014  
La Présidente